

Contenu

[Introduction](#)

[Quand l'utilisation TMS H.323 URIs pour la composition ?](#)

[Informations connexes](#)

Introduction

Cet article associe à la suite logicielle de gestion Cisco TelePresence.

Q. Quand l'utilisation TMS H.323 URIs pour la composition ?

A. Si la zone IP qu'un système est associé à a le nom de domaine d'URI défini, TMS suppose que tout système dans cette zone qui est enregistrée à un contrôleur d'accès H.323 peut faire ou recevoir H.323 des appels utilisant URIs pour le pseudonyme.

TMS ne composera pas l'URI entre deux systèmes qui chacun des deux sont associés à la même zone mais plutôt au cadran IP par E.164 à la place. Si les systèmes sont associés à différentes zones IP, et les deux zones ont le nom de domaine d'URI défini, TMS utilisera l'URI en ajoutant le nom de domaine d'URI au pseudonyme du système à s'appeler.

[Informations connexes](#)

- [Support et documentation techniques - Cisco Systems](#)